Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20261012-DCM_79_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026**
Date de convocation : Le 7 octobre 2026. Date de d'affichage : Le 7 octobre 2026.	L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, , Vivian REQUET, Alain RUSSEIL Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Annie JAN, Antoine DESILLES Absents : Néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat : Annie JAN à Catherine LEFEVRE et Antoine DESILLES à Emilie LOUVEL. Christophe LECOMTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 79/2026	

OBJET : Ressources humaines. Attribution de chèques cadeaux aux agents.

M. Marc Sorin et Mme Pascaline Marion, intéressés en tant que conjoint d'agent de la commune, sortent de la salle.

Madame la Maire propose à l'Assemblé d'attribuer des chèques cadeaux du Club Co d'une valeur de 60 euros à chaque agent présent dans la collectivité au 31/12 de l'année. Ces chèques sont utilisables dans un large éventail de commerces partenaires du pays de Vitré et de la Roche aux Fées et permettent de soutenir le commerce local.

Vu l'article L.731-1 du Code général de la fonction publique,
Considérant que la collectivité peut attribuer des avantages d'action sociale sous forme de chèques-cadeaux à l'occasion de divers évènements dont les fêtes de fin d'année,
Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer des chèques cadeaux « Club'co » Club Commerce Pays de Vitré et de la Roche aux Fées, fournis par la CCI de Vitré, d'une valeur de 60 € aux agents présents dans la collectivité au 31 décembre de l'année, et précise que cette décision prend effet pour les années à venir par reconduction tacite en l'absence d'une nouvelle délibération. La dépense d'un coût total de 660 € en 2026 sera réglée à l'article 623.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

Le Secrétaire de séance,
Christophe LECOMTE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *